

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série

Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum

Band: 17 (1915)

Heft: 1

Artikel: Le cimetière gaulois de Saint-Sulpice (Vaud). Deuxième partie

Autor: Viollier, D.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-159344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANZEIGER FÜR SCHWEIZERISCHE ALTERTUMSKUNDE INDICATEUR D'ANTIQUITÉS SUISSES

HERAUSGEGEBEN VON DER DIREKTION DES
SCHWEIZERISCHEN LANDESMUSEUMS IN ZÜRICH
NEUE FOLGE □ XVII. BAND □ 1915 □ 1. HEFT

Le cimetière gaulois de Saint-Sulpice (Vaud)

Deuxième partie

par *D. Viollier*¹⁾.

La découverte d'un cimetière gaulois est toujours un évènement heureux, surtout lorsqu'il s'agit d'un cimetière de l'importance de celui de St-Sulpice, et lorsque cette découverte a lieu dans notre pays, où les grandes nécropoles sont si rares. On trouve assez fréquemment dans nos régions des sépultures de l'époque de La Tène, isolées ou réunies par petits groupes de trois ou quatre fosses. Les grandes nécropoles helvètes fouillées jusqu'à ce jour en Suisse sont rapidement dénombrées; ce sont, par ordre de date: celle de Vevey²⁾ (Vaud) avec 31 tombes; de Münsingen³⁾ (Berne) avec 217 tombes; d'Andelfingen⁴⁾ (Zurich) avec 29 tombes et de St-Sulpice. Nous ne parlons pas de celle de Muttenz (Bâle) qui a été saccagée depuis plus de cinquante ans au cours de l'exploitation de la gravière dans laquelle elle est située; c'est à peine si quelques objets ont été sauvés (Musées de Liestal et Berne). Le cimetière de St-Sulpice occupe donc dans cette liste la seconde place par le nombre des sépultures.

Aussi devons-nous une vive reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à sauver ces témoins de notre passé. Si le cimetière de St-Sulpice a pu être fouillé avec méthode, nous le devons à la complaisance du propriétaire du terrain, aux largesses d'un généreux ami de nos antiquités et au dévouement du conservateur-adjoint du Musée, M. Gruaz, qui n'a ménagé, pendant toute la durée des fouilles, ni son temps, ni sa peine.

¹⁾ M. A. de Molin avait décidé de publier, en collaboration avec M. J. Gruaz, dans l'*Indicateur*, un premier mémoire sur les fouilles de St-Sulpice. La mort l'a empêché de réaliser ce projet. M. Gruaz a entrepris cette publication, et, sur sa proposition, M. Simon m'a demandé de bien vouloir me charger d'une partie de ce travail.

²⁾ ASA. 1901 et 1902.

³⁾ *Archiv d. hist. Ver. Bern* XVIII (1908).

⁴⁾ ASA. 1912.

M. Freymond, propriétaire de la plus grande partie de la gravière de St-Sulpice, avec une complaisance inlassable, a non seulement facilité de toutes façons l'exploration de la nécropole mérovingienne voisine et celle du cimetière gaulois, mais encore il s'est révélé fouilleur habile et conscientieux lors de l'étude des sépultures. Il est facile d'imaginer quel trouble apporte à l'exploitation régulière et intensive d'une gravière l'étude minutieuse de nombreuses tombes préhistoriques, surtout lorsque celle-ci se poursuit pendant plus de quatre années consécutives, parallèlement à l'enlèvement du sable. Malgré la longue durée de ces recherches, qui sont loin encore d'être achevées, M. Freymond s'est plié avec une bonne grâce parfaite aux exigences de la science, témoignant un intérêt toujours en éveil pour les trésors extraits de son terrain; veillant constamment à ce que ses ouvriers n'endommagent pas les sépultures mises au jour au cours des travaux; consacrant de longues heures à leur exploration méthodique. Ce n'est pas souvent qu'un musée a la chance de trouver sur place une semblable collaboration, et il est vivement à regretter que l'on ne puisse rendre le même témoignage à tous les propriétaires du terrain dans lequel s'étend le cimetière: il est toujours fâcheux d'être obligé d'enregistrer la destruction systématique de documents archéologiques.

Fouiller un cimetière préhistorique est toujours une entreprise très coûteuse non seulement à cause des frais de terrassement, mais surtout par suite des indemnités à verser aux ayants-droit pour l'acquisition des objets trouvés au cours des travaux. Les modestes ressources du Musée cantonal n'auraient pas suffi à cette tâche. C'est alors qu'est intervenu M. Albert Simon, ingénieur à Lausanne. Ce généreux mécène avait déjà largement contribué à l'acquisition de la plus grande partie des mobiliers funéraires de la nécropole mérovingienne, offrant ainsi au musée, un matériel archéologique de tout premier ordre. Avec une libéralité qui ne s'est jamais démentie, M. Simon a bien voulu continuer à subventionner les fouilles du cimetière gaulois donnant ainsi au Musée la possibilité de s'assurer la possession de tous les objets trouvés dans ces sépultures¹⁾.

Sans son intervention, il était vivement à craindre qu'une bonne partie des objets trouvés ne passent aux mains des antiquaires, toujours à l'affût d'une bonne affaire. Grâce à M. Simon tout ce matériel scientifique, si riche en renseignements sur nos ancêtres les Helvètes, est aujourd'hui en sûreté au Musée cantonal vaudois. Il serait à souhaiter dans l'intérêt de nos études, que cet exemple trouvât chez nous beaucoup d'imitateurs: combien de fois déjà nos musées cantonaux ont dû assister, impuissants, à la dispersion de trésors archéologiques, que la modicité de leurs ressources ne leur permettait pas de disputer aux grands collectionneurs.

M. A. de Molin, comme conservateur du Musée cantonal, s'était vivement intéressé aux découvertes faites à St-Sulpice, dont, mieux que personne, il

¹⁾ M. Simon ne s'est pas contenté de subventionner les fouilles; il a bien voulu aussi s'intéresser à la publication du présent mémoire.

comprenait toute l'importance¹⁾. La mort ne lui a pas permis de mettre ces trésors en valeur. Que sa mémoire reste au moins attachée au souvenir de l'exploration du cimetière de St-Sulpice.

§ 1. Age des sépultures.

Jusqu'à ce jour²⁾, on a mis à découvert 87 tombes à inhumation et 13 à incinération.

De ces 13 tombes à incinération, 10 appartiennent à l'âge du bronze et une seule à l'époque gauloise. Les deux dernières ne renfermaient pas de débris d'ossements, et sont vraisemblablement plutôt des foyers rituels.

Des 87 sépultures à inhumation, deux appartiennent à l'époque des invasions (V^e—VIII^e siècle après J. C.), et sont des sentinelles avancées de la nécropole mérovingienne voisine³⁾. Les 85 tombes restantes se répartissent comme suit, d'après leur mobilier:

La Tène I a ⁴⁾	6 tombes
La Tène I b	20 "
La Tène I c	36 "
La Tène II	1 tombe
époque indéterminée	9 tombes
sans mobilier	13 "

De ces 72 tombes avec mobilier, 6 seulement sont des sépultures de guerriers; toutes les autres appartiennent à la population civile. Les ossements étaient pour la plupart en si mauvais état de conservation qu'il a été impossible de les conserver, et que, sauf pour les quelques sépultures dont le mobilier est suffisamment caractéristique (tombes avec torques ou épées), nous ignorons à quel sexe appartenait le corps déposé dans la fosse.

§ 2. Topographie du cimetière.

Bien que les fouilles ne soient pas encore achevées, il est cependant possible de tirer quelques renseignements intéressants sur la façon dont les sépultures sont réparties (voir ASA. 1914, pl. XXVII). On constate d'abord que celles-ci ont été creusées en ordre dispersé, comme c'est le cas à Vevey, Münsingen et Andelfingen, sans que les fossoyeurs se soient astreints à suivre un plan déterminé.

¹⁾ L'importance du cimetière de St-Sulpice a été fort bien indiquée par notre collègue et ami M. Morin-Jean de Paris, dans une lettre qui a été publiée par les soins de M. Lador dans la Feuille d'avis de Lausanne du 14 novembre 1914. Il était bon que le grand public lausannois fût averti par une plume autorisée du grand intérêt des découvertes qui se faisaient presque sous ses yeux.

²⁾ Novembre 1914.

³⁾ cf. ASA. 1914, p. 257 et pl. XXVII.

⁴⁾ Nous adoptons, pour la chronologie de ces sépultures, la subdivision que nous avons proposée en 1911 et dont nous avons déjà fait usage dans notre étude du cimetière d'Andelfingen (ASA. 1912, p. 16), cf. § 5, p. 8.

Ces tombes forment plusieurs groupes: Dans la gravière Freymond sont les deux groupes principaux constituant la partie occidentale de la nécropole; ces deux groupes sont séparés l'un de l'autre par un petit intervalle. Dans la gravière voisine (au sud), aujourd'hui entièrement exploitées, se trouvaient quelques sépultures qui ont été détruites sans profit pour la science (tombes 58—65). Enfin deux tombes isolées à l'est, marquent probablement la limite de la nécropole de ce côté.

Il reste donc à fouiller la partie centrale du cimetière qui se trouve, en partie dans un terrain communal et en partie dans la continuation de la gravière Freymond. Il faut espérer que les autorités compétentes, qui sont si bien armées par la loi, sauront faire respecter la partie de la nécropole qui se trouve en terrain communal, et prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exploration méthodique de ces tombes.

Si maintenant nous étudions la répartition des sépultures d'après leur âge, nous constatons que les deux tombes barbares se trouvent en bordure du cimetière du côté de la nécropole mérovingienne: ce sont donc bien deux sentinelles avancées, détachées de cette dernière.

Le groupe gaulois qui renferme les tombes les plus anciennes forme la partie centrale de la nécropole: c'est là que se trouvent toutes les tombes La Tène I a, y compris celle à incinération, et la plupart des tombes La Tène I b. Ce groupe ne comprend que quelques sépultures La Tène I c. Par contre le groupe ouest se compose presque uniquement de tombes La Tène I c auxquelles se mêlent un petit nombre de tombes La Tène I b. La sépulture La Tène II est placée à l'extrémité est du cimetière.

De cette répartition nous pouvons conclure que les tombes les plus anciennes forment un noyau central qui peu à peu s'étendit vers l'ouest, le nord et l'est. A la fin du La Tène I c, on cessa d'inhumer à l'ouest tandis que dans la partie est, on continua à enterrer des corps jusqu'au La Tène II.

§ 3. Les rites funéraires.

a) Sépultures à incinération de l'âge du bronze.

Quelques sépultures de cette époque avaient été déjà constatées dans la nécropole voisine de l'époque mérovingienne¹⁾. Dans le cimetière gaulois, 10 de ces tombes appartiennent sans contestation à l'âge du bronze. Ce sont de simples fosses au fond desquelles on a déposé quelques vases renfermant les restes du corps incinéré, accompagné parfois de rares objets de métal (Tombe 28 b).

L'épingle de bronze, le fragment de bracelet, les fragments de vases de cette tombe, l'urne de la tombe 54 b, nous démontrent que ces sépultures remontent à la dernière phase de l'âge du bronze²⁾.

La présence en ce lieu de sépultures de cette époque est intéressante à constater, car elles sont analogues à celles que F.-A. Forel a étudiées au

¹⁾ *Revue Charlemagne* I, p. 81—82; 172 (tombe 126); 173 (136); 179 (195).

²⁾ cf. J. Déchelette, *Manuel II*, 1, *Age du Bronze* fig. 129 (épingles).

Boiron de Morges, à quelques kilomètres de là et à celles que l'on détruisit, il y a déjà longtemps, à la Moraine de St-Prex¹⁾. Ces tombes nous fournissent une preuve de plus de l'existence, sur les bords du Léman, à la fin de l'âge du bronze, de quelques familles ayant pour coutume d'incinérer leurs morts. Ces populations appartenaient très vraisemblablement à des tribus terriennes, que nous devons distinguer des tribus lacustres de la même époque, habitant des bourgades construites sur l'eau, le long des rives du lac.

b) *Sépulture gauloise à incinération.*

Une des sépultures à incinération de St-Sulpice, le n° 26 b, appartenait à l'époque gauloise. C'est une nouveauté pour la Suisse, où, jusqu'à ce jour on n'avait encore jamais constaté avec certitude l'existence de tombes gauloises à incinération. On sait qu'en France, en particulier, à la fin de l'époque de La Tène, l'incinération fait peu à peu son apparition à côté de l'inhumation²⁾.

Cette tombe mérite donc d'être examinée avec soin. Malheureusement les renseignements que nous trouvons dans le journal de fouilles sont assez sommaires: „Dans un amas de charbons en poudre, débris d'ossements et nombreux grains de collier déformés par l'ustion“. C'est donc une tombe à incinération complète, c'est-à-dire que le mort a été déposé sur le bûcher revêtu de ses habits et paré de ses bijoux. Généralement, lors de l'incinération des cadavres, on avait coutume de retirer les ornements corporels qui étaient ensuite déposés dans la fosse à côté de l'urne cinéraire. Il ne semble pas que le mort ait été incinéré sur place, car nous ne trouvons pas mention de traces de feu sur le sol, comme c'est le cas sous les tumuli: le sol est souvent profondément brûlé à l'emplacement où avait été élevé le bûcher funéraire. La cérémonie a donc dû se dérouler dans une autre partie du cimetière. Une fois le mort incinéré, et les cendres refroidies, les fragments d'os calcinés, mêlés aux débris du bûcher ont été déposés au fond d'une petite fosse.

A quelle époque devons nous faire remonter cette tombe? A côté des perles de verre bleu uni, on a trouvé le ressort d'une fibule de bronze, quelques fragments d'un bracelet tubulaire et les débris de petits anneaux de bronze. Le ressort est à deux spires à large enroulement; il est fait d'un fil de bronze strié obliquement. Les fibules à grand ressort sont rares en Suisse: nous n'en connaissons que deux, trouvées dans les tombes fouillées autrefois vers le sommet de l'Uetliberg près de Zurich. Ces deux fibules appartiennent au La Tène I a³⁾. Pour mémoire citons encore une fibule à large spires trouvée à La Tène; elle est du type La Tène II, mais en fer⁴⁾.

Les bracelets tubulaires sont abondants pendant tout le La Tène I; mais les bracelets unis sont plus fréquents pendant le La Tène I a; ceux du La Tène I b

¹⁾ F.-A. Forel, *Le cimetière du Boiron*, ASA. 1908, p. 101, 200 et 302.

²⁾ J. Déchelette, *Manuel II*, 3, *Deuxième âge du fer*, p. 1014.

³⁾ H. Zeller, *Gallische Begräbnisse*, ASA. 1874, p. 535, fig. 2. — Cf. D. Viollier, *Les fibules de l'âge du fer*, ASA. 1907, pl. XIII n° 208.

⁴⁾ V. Gross, *La Tène*, Paris 1886, pl. X, fig. 28.

et c sont presque toujours côtelés. Au La Tène II ces bracelets tubulaires disparaissent complètement. Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire trouvé dans une sépulture près de Frauenfeld ¹⁾.

Les perles de verre bleu sont aussi particulières au La Tène I.

De ce qui précède, nous devons donc conclure que cette tombe à incinération doit dater très probablement du La Tène I a. C'est la première fois que nous pouvons constater en Suisse, au début de l'époque gauloise, une sépulture à incinération souterraine. Leur rareté nous prouve que ce rite n'était employé qu'exceptionnellement par les Gaulois, et sans doute par quelques familles qui se souvenaient encore de leurs origines hallstattienennes.

c) *Foyers rituels.*

Deux des tombes indiquées comme sépultures à incinération sont vraisemblablement des foyers rituels: La tombe 49 b, consistait en un simple lit de cendres sans objets. La tombe 76 b était formée d'une couche de cendres de 0,60 m de diamètre sur laquelle se trouvaient des fragments de vases et deux petits anneaux de fer.

Deux autres foyers rituels portent sur le plan les lettres X et Y. Ils se composent d'un lit de pierres de forme circulaire, de moins d'un mètre de diamètre, recouvert de cendres et de charbons. Nous avons constaté dans le cimetière d'Andelfingen, entre les sépultures à inhumation, des foyers analogues ²⁾. Ils avaient sans doute un but rituel, et devaient servir à l'accomplissement des cérémonies qui accompagnaient le dépôt du corps dans la fosse.

d) *Les sépultures à inhumation.*

A l'exception de la tombe 26 b, à incinération, à laquelle nous avons consacré un § spécial, toutes les tombes gauloises du cimetière étaient à inhumation, comme c'est l'usage général à cette époque dans le monde gaulois ³⁾. Les corps reposent sur le dos, étendus dans la fosse, sans entourage ni couverture de pierres. Comme particularités à signaler, nous relevons dans le journal de fouilles les suivantes:

Le corps de la tombe 29 reposait sur une grande dalle placée à hauteur des épaules; une autre dalle était plantée verticalement à gauche, près de la tête.

La tombe 44 renfermait deux corps; la tête du second reposait sur le ventre du premier.

Enfin la partie inférieure du corps 81 disparaît sous une couche épaisse de cendres sur laquelle on recueillit quelques fragments de vases. Il est probable que sur l'emplacement d'une partie de cette tombe, on avait allumé postérieurement un foyer rituel dont ces cendres sont les restes.

Plusieurs corps reposaient dans des cercueils.

¹⁾ D. Viollier, *Die gallischen Gräber in Langdorf*, ASA. 1910, p. 1, fig. 2⁸.

²⁾ D. Viollier, *Le cimetière gallo-hélysète d'A.*, ASA. 1912, p. 48.

³⁾ J. Déchelette, *Manuel II*, 3, p. 1012.

e) *Les cercueils.*

Des 85 corps gaulois inhumés dans ce cimetière, 17 seulement avaient été déposés dans un cercueil. Ces sépultures se répartissent comme suit:

La Tène I a	2 cercueils
La Tène I b	1 "
La Tène I c	8 "
La Tène II	1 "
indéterminé	5 "

Leur forme est aujourd'hui impossible à reconnaître, car, par suite des tassements du sol, les traces de poussières noires qui constituent tout ce qui reste du bois décomposé, forment des lignes très incertaines. Leur présence se révèle seulement par une couche de poussière noire impalpable sous et sur le squelette. Malgré l'extrême ténuité de ces traces, on a cherché à reconstituer les formes de ces cercueils: la plupart de ces tentatives de reconstitution sont arbitraires, et fort sujettes à caution¹⁾. Il est vraisemblable que les cercueils étaient de simples caisses rectangulaires avec couvercle plat²⁾, ou peut-être, plus rarement, à couvercle à double pente.

Des traces de cercueils ont été constatées dans toutes les nécropoles gauloises fouillées avec soin: à Vevey, à Munsingen et à Andelfingen.

§ 4. *Orientation des sépultures.*

L'orientation des sépultures paraît avoir joué un rôle important pendant les âges les plus reculés de l'humanité, en particulier à l'époque néolithique; elle en jouera de nouveau un plus tard, à l'époque des invasions barbares. Mais il ne semble pas qu'à l'époque gauloise, on se soit beaucoup préoccupé d'orienter les sépultures suivant une direction constante.

Sur les 85 tombes fouillées, nous relevons des orientations suivantes:

Orientation S.-N.: 63 sépultures. 48 fois le corps a la tête au S. et 15 fois au N.

La Tène I a	5 fois
La Tène I b	13 ,, 2 fois la tête au N.
La Tène I c	27 ,, 8 fois la tête au N.
La Tène II	1 ,, la tête au N.
indéterminé	7 ,, 4 fois la tête au N.

Orientation E.-O.: 18 sépultures. 16 fois le corps a la tête à l'E. et 2 fois à l'O.

La Tène I a	1 fois
La Tène I b	6 ,,
La Tène I c	8 ,, 2 fois la tête à l'O.
indéterminé	3 ,,

Orientation SE.-NO.: 1 fois, époque indéterminée.

Orientation SO.-NE.: 1 fois, époque indéterminée.

¹⁾ En particulier ASA. 1902, fig. 7, 17, 22 et 86.

²⁾ J. Widmer, *La Tène-Gräberfeld* in *Archiv d. hist. Ver. Bern* XVIII (1908), pl. 33 et passim.

Cette statistique nous montre que l'orientation S.-N. était cependant la plus usuelle. Il est intéressant de constater que sur les 6 tombes de guerriers, 5 étaient orientées E.-O. et une seule S.-N.

§ 5. Le mobilier funéraire.

Nous venons d'étudier les tombes dans leur construction et dans leur orientation; il nous reste maintenant à examiner le mobilier qui accompagnait les corps dans ces sépultures. Nous grouperons les objets par espèces: fibules, torques, bracelets etc. Nous adopterons, pour cette étude, la chronologie relative que, à la suite de J. Wiedmer, nous avons proposée pour cette époque¹⁾, et que nous avons déjà employée dans notre étude sur le cimetière d'Andelfingen²⁾. Sur les deux planches qui accompagnent ce travail nous avons groupé les plus importants de ces bijoux; pour les autres nous renvoyons aux esquisses qui illustrent la description des tombes dans la première partie de ce mémoire.

1) *Les fibules.*

Fibules La Tène I a. Les fibules de ce groupe sont relativement peu nombreuses. Le type le plus ancien appartient à la tombe 50: c'est une fibule de la Certosa à peine modifiée (pl. I, 9³). L'arc est plus ramassé; il est en revanche muni de deux éperons latéraux. Le pied est plus court et se termine, comme à l'ordinaire, par un bouton lenticulaire, déjeté en avant. Le disque transversal qui sépare l'arc du ressort est aussi légèrement modifié⁴⁾. On trouve fréquemment des fibules du type de la Certosa modifiée dans nos sépultures La Tène I a, en particulier à Münsingen⁵⁾.

Une autre fibule dont le type dérive aussi certainement de celui de la Certosa, est la belle fibule avec corail de la tombe 48 (pl. I, 10). L'arc cylindrique porte une rainure longitudinale dans laquelle est insérée une crête en corail; cet arc décrit une courbe en dos d'âne, tandis que le pieds'arrondit élégamment. Le ressort est irrégulier: deux spires d'un côté et trois de l'autre. Sur le milieu du ressort, à la tête de l'arc, est fixée une petite tige qui maintient en place un double bouton mouluré; un autre est placé à l'intérieur de la courbure du pied; un troisième enfin surmonte l'extrémité du pied. Tous ces boutons, comme la crête, sont en corail qui a conservé encore quelques reflets rougeâtres⁶⁾. Cette fibule est jusqu'à ce jour unique en Suisse.

¹⁾ D. Viollier, *Une nouvelle subdivision de l'époque de La Tène dans les C.-R. de l'AFAS.* 1912, p. 636.

²⁾ D. Viollier, *Le cimetière gallo-hélysète d'Andelfingen ASA.* 1912, p. 16.

³⁾ Les objets reproduits sur les deux planches sont à l'échelle de 1/2.

⁴⁾ Nous avons étudié les différentes variétés de fibules de la Certosa dans notre *Etude sur les fibules de l'âge du fer*, ASA. 1907, p. 17.

⁵⁾ cf. J. Wiedmer, *Das La Tène-Gräberfeld von Münsingen*, in *Archiv des hist. Ver. Bern*, vol. XVIII, pl. V, 6; VII, 9, 10.

⁶⁾ On sait qu'à la suite d'un long séjour dans la terre, le corail perd sa substance colorante et se présente sous forme d'une masse crayeuse blanche.

Les autres fibules La Tène I a (44 et 48) sont du type courant (pl. I, 14), avec arc surélevé, pied formé de deux parties parallèles réunies par une courbe en demi-cercle se terminant par un petit bouton qui vient buter contre l'arc. Le bouton terminal de l'une de ces fibules (48) est remplacé par un petit disque orné de rainures concentriques.

Une fibule de même type, mais de plus grande dimension (34) a son pied terminé par une sphère massive portant trois alvéoles remplies de corail (pl. I, 11); elle rappelle une fibule trouvée autrefois à Ollon (Lausanne)¹.

Quelques-unes de ces fibules La Tène I a de type courant sont en fer (42, 44 et 50). Le pied de l'une d'elles (44) se termine par un bouton mouluré qui se prolonge par une petite trompe relevée le long de l'arc, comme dans les fibules analogues, en bronze, de Pratteln (Bâle) et de Winau (Berne).

Fibules La Tène I b. Les fibules les plus anciennes de ce groupe ont encore l'arc surélevé et filiforme; mais le pied se termine déjà par un petit disque sur lequel est fixé un chaton d'émail ou de corail (43, 45 et 76). Une fibule de ce groupe est particulièrement intéressante (57) (pl. I, 13): son arc, surélevé, en forme de fer à cheval, étranglé à sa base, est sanguiforme, plus épais au milieu qu'aux extrémités; il porte gravé à son sommet une double palmette de style grec qui rappelle celles que l'on trouve à la base de l'anse des œnochoés de bronze importées d'Italie²). Le pied est orné d'un chaton en émail rouge. On trouve aussi quelques fibules dont le pied se termine par un disque de métal gravé (57, 45).

Le type courant de la fibule La Tène I b (pl. I, 16 et 21) a l'arc en anse de panier, filiforme, uni ou strié; le pied porte un disque sur lequel est fixé un chaton d'émail ou une rose de corail; le ressort est à deux ou trois spires; la corde est extérieure, rarement intérieure (65). Quelques fois l'arc s'élargit et s'orne de gravures (54, 79); ou bien, il porte à son sommet une rainure dans laquelle est insérée une crête d'émail ou de corail (63), ou bien encore, il est formé d'une succession de perles sphériques (86), orné de motifs en relief (10, 24) ou de palmettes en relief (7). Dans cette dernière fibule, le ressort est intérieur et s'enroule autour de la tête de l'arc (pl. I, 21). Plus rares sont les fibules qui, comme celle de la tombe 32, portent une crête de corail et un chaton en émail.

On trouve aussi des fibules La Tène I b en fer; l'arc est uni, le pied terminé soit par un plateau circulaire avec chaton de corail (2, 25, 29) soit par une sorte de timbale creuse intérieurement (12, 51, 64); quelques fibules sont à arc perlé (23, 81).

Les broches La Tène I b. Le cimetière de St-Sulpice a livré deux pièces du plus haut intérêt: ce sont deux broches discoïdales.

L'une (40) (pl. I, 5) est formée d'un disque de bronze portant deux cercles concentriques en relief; au centre se trouve un chaton d'émail rouge fixé par un petit clou central. L'autre (48) (pl. I, 4) est aussi formée d'un disque de bronze,

¹⁾ F. Troyon, *Habitations lacustres*, Lausanne 1860, pl. XVII, 16.

²⁾ J. Déchelette, *Manuel II*, 3, fig. 641 et p. 1431.

recouvert d'une mince pellicule d'or; elle est ornée d'un ruban circulaire composé de deux lignes perlées entre lesquelles court une rangée de petits cercles centrés en relief. Au milieu est une demi-sphère d'émail qui portait une petite perle de corail; cette dernière est tombée, mais la tige qui lui servait de soutien est demeurée. Tout autour du disque se trouve une rangée de perles de corail fixées par de petites tiges de métal disposées en rayons.

Si l'on examine de près ces deux pièces, on voit que l'appareil portant l'épingle est constitué par une petite fibule avec ressort et porte-aiguille. Le pied se relève comme dans les fibules La Tène I, et se termine par le disque qui forme la broche: c'est donc en réalité une fibule La Tène I b dont le disque a pris des dimensions hors de proportion avec l'arc de la fibule; pour consolider ce disque, celui-ci est encore fixé par son centre au milieu de l'arc.

Ces deux pièces sont uniques en Suisse et nous n'en connaissons pas d'analogues à l'étranger; elles nous renseignent donc d'une façon très précise sur les origines de la broche, si fréquente aux époques romaine et suivantes. Celle-ci est issue de la fibule La Tène I b; plus tard, on reconnut l'inutilité de conserver la fibule tout entière, et l'on se borna à fixer, au dos du disque, d'une part le ressort et de l'autre le porte-ardillon.

Les fibules La Tène I c. Ces fibules ont l'arc en anse de panier, rarement en dos d'âne, filiforme, uni ou strié; le pied relevé vient s'appuyer sur le sommet de l'arc où il se termine par un bouton plus ou moins volumineux et profilé; le ressort est à deux ou trois spires; la corde est presque toujours extérieure (pl. I, 15, 17, 19 et 20). Ce type de fibule se fait en bronze et en fer. Parfois, on rencontre encore une fibule dont l'arc surélevé rappelle celui des fibules La Tène I a (68) (pl. I, 17). A ce groupe appartient un exemplaire très particulier: l'arc, en anse de panier, est de section carrée (pl. I, 12); il porte sur ses trois faces principales une rangée de petites croix à branches égales. Le pied se termine par une perle de corail.

Souvent l'arc des fibules de cette période s'élargit en forme de bouclier avec ornementation en relief (15, 39) ou gravée (5, 46) (pl. I, 20). Toutes ces variantes sont fréquentes dans les sépultures gauloises, et il n'est pas nécessaire de consacrer à chacune d'elles une description spéciale.

Parmi les fibules de fer, mentionnons un exemplaire à arc surélevé, dont le pied s'orne d'un anneau de bronze (17). Une petite fibule à arc en forme de timbale (86) est identique à celle que nous avons découverte à Andelfingen¹⁾: il est intéressant de retrouver dans deux nécropoles aussi distantes des types absolument semblables.

Fibules La Tène II. Notre cimetière n'a livré jusqu'à ce jour qu'une seule fibule La Tène II (pl. I, 18): elle est en bronze (77) et porte sur le pied une plaquette ovale surmontée de deux mammelons saillants. Cette fibule est identique aux exemplaires trouvés à Aarberg et Münsingen (Berne) et à Andelfingen²⁾ (Zurich).

¹⁾ 1. c. ASA. 1912, pl. VI, 6.

²⁾ 1. c. ASA. 1912, pl. VIII, 18.

2) *Les Torques.*

Les sépultures de St-Sulpice ont livré plusieurs torques: on sait aujourd'hui que cet objet de parure, pendant le La Tène I, est exclusivement féminin¹⁾.

Torques La Tène I a. Les plus simples sont de grands anneaux fermés, fait d'un épais fil de bronze; au point de jonction des deux extrémités de la tige, on trouve fréquemment un petit amas de métal (43, 48). Un des torques est à fermeture (50): l'une des branches se termine par une perle perforée dans laquelle s'engage l'extrémité appointie de l'autre branche; l'élasticité du métal assurait la fermeture.

La tombe 72 a livré un torque ouvert dont les deux extrémités se terminent par un petit anneau fixe; un anneau mobile passé dans ces derniers servait à fermer cette parure. Des torques semblables ont été trouvés à Münsingen (Berne), Pratteln (Bâle), Neunforn et Ossingen (Zurich).

Quelques torques ont l'extrémité de leurs branches terminée par un petit tampon mouluré (50, 24).

A cette période appartient encore un torque tubulaire (73) fait d'un mince tube de bronze dont les deux extrémités pénètrent l'une dans l'autre; ces deux extrémités sont ornées de gravures géométriques.

Torques La Tène I b. Un des torques les plus intéressants de cette série, est celui de la tombe 40 (pl. I, 8); il est ouvert, formé d'une tige cylindrique côtelée extérieurement. Les deux extrémités se terminent chacune par un groupe de trois perles dont la plus grosse porte un ornement en forme de S gaulois. L'appareil de fermeture se compose de deux languettes rectangulaires, perforées, qui s'appliquent l'une sur l'autre. Elles sont réunies à l'aide d'un fil d'argent formant une sorte de nœud.

Un autre torque très intéressant est celui qui provient de la tombe 48 (pl. II, 6). Il est à fermeture: une des extrémités de la tige est creusée d'une alvéole dans laquelle vient se fixer une pointe garnissant l'autre branche. Au milieu de la tige sont deux petits disques avec incrustation de corail; entre ces deux disques se trouve une gorge dans laquelle est fixé un anneau de corail. De chaque côté de ce motif central se trouve un groupe de trois perles moulurées; la tige est ornée de dessins géométriques et de cordons perlés.

A cette phase appartiennent encore deux torques à tampons moulurés (55, 66) analogues aux exemplaires de Windisch et Münsingen (Berne). Bien qu'appartenant à un type La Tène I b, le torque de la tombe 56 a été trouvé dans une sépulture La Tène I c.

3) *Le Serre-tête.*

La tombe La Tène I b n° 40 renfermait un anneau fermé fait d'un épais fil de bronze cylindrique, portant en un point de sa circonference deux protubérances. Cet objet a été trouvé sur le crâne de la morte: c'est donc un serre-tête destiné à retenir les cheveux et, probablement, à fixer un voile. Cet objet est jusqu'à ce jour unique en Suisse.

¹⁾ J. Déchelette, *Manuel II*, 3, p. 1209.

4) *Les bracelets.*

On trouve dans les sépultures gauloises un grand nombre de bracelets, simples anneaux fermés, faits d'un fil de bronze uni: nous ne nous en occuperons pas ici.

Bracelets La Tène I a. Un bracelet à fermoir (50) est la copie en plus petit du torques de la même tombe: une tige terminée par une perle sphérique dans laquelle vient s'adapter l'extrémité de l'autre branche.

Deux bracelets à fermoir (48) sont ornés de cinq perles moulurées (pl. II, 5); un autre bracelet (72) est décoré de trois demi-perles (pl. II, 4). Ils sont analogues aux bracelets d'Ollon, de Clavaleyres (Berne) et Yvonand (Yverdon).

Bracelets La Tène I b. Dans la tombe 40 nous trouvons un grand anneau à fermoir, côtelé (pl. II, 13), deux bracelets analogues, à côtes plus marquées et un petit bracelet ouvert à tampon, en argent (pl. II, 2). Cette dernière pièce est unique chez nous: jusqu'à ce jour on ne connaissait encore aucun objet en argent appartenant aux phases a et b; ce n'est qu'à partir du La Tène I c que l'on commence à rencontrer quelques petits objets de ce métal, des bagues en particulier. Ce bracelet nous prouve donc que, si l'argent était rare au début de l'époque de La Tène, il n'était cependant pas absolument inconnu.

Bracelet La Tène I c. On a trouvé à St-Sulpice plusieurs bracelets à tampons analogues à ceux de Vevey. On y a découvert aussi un bracelet à fermoir orné de huit demi-perles (70). Deux bracelets ouverts portaient au milieu de la tige une double perle ornée du S gaulois (5, 28). Ils sont analogues à celui de Rickenbach (Berne).

Deux bracelets sont faits d'un fil de bronze replié en méandre; l'un (2) est identique au bracelet d'Andelfingen¹⁾; l'autre (16) (pl. II, 10), formé de méandres plus développés, est à fermoir: l'une des extrémités du bracelet porte un bouton qui vient se fixer dans une boucle de la branche opposée.

A côté de ces bracelets assez simples, nous en trouvons d'autres plus ornés, variétés particulières à cette phase de l'époque gauloise. L'un est un bracelet à tige côtelée (82) ornée à l'ouverture et au milieu du jonc de deux grosses perles moulurées (pl. II, 3). L'autre est à fermoir mobile (87) et à tige cylindrique (pl. II, 1); il porte quatre groupes doubles de trois perles saillantes. Entre ces perles court un cordon en relief qui semble relier ces perles et les fixer au jonc.

A cette phase appartient encore un bracelet creux en fer (71) fait d'une feuille de métal repliée en forme de fer à cheval. Ce bracelet est analogue à un bracelet de bronze trouvé à Andelfingen²⁾.

Bracelet La Tène II. La seule sépulture de cette époque renfermait un bracelet fort intéressant (pl. II, 14). Il est formé d'une tige plane-convexe portant au milieu et sur les deux extrémités un disque lenticulaire recouvert de petits cercles centrés en relief formant une rose; ces cercles forment aussi sur le jonc un motif qui flanque le disque de chaque côté.

¹⁾ ASA. 1912, pl. IV, 9.

²⁾ ASA. 1912, pl. VIII, 19.

5) *Les bracelets tubulaires.*

Les sépultures gauloises (Münsingen, Andelfingen) renferment généralement un grand nombre de bracelets tubulaires: les femmes les portaient par paire à chaque cheville et souvent aussi aux poignets. A St.-Sulpice, comme à Vevey, ce genre de bracelet est très rare. Ceux que nous trouvons dans ces sépultures sont tous du même type: un tube de métal portant à l'une de ses extrémités un manchon dans lequel vient s'engager l'autre extrémité. La plupart de ces bracelets sont unis.

Quelques-uns cependant sont ornés de gravures: chevrons remplis de hachures (51, 56) (pl. II, 12), cercles centrés (67) ou cercles entre lesquels court un ruban (73) (pl. II, 11). Ces bracelets appartiennent aux trois phases du La Tène I.

6) *Bracelet de lignite.*

On n'a trouvé qu'un seul bracelet de lignite (25); il est cylindrique comme celui d'Echallens (Lausanne). Il présente une particularité intéressante: il est rompu en un point et les deux bords de cette coupure qui semble avoir été volontaire tant elle est nette, étaient réunis par un manchon de bronze fixé de part et d'autre par un petit clou. Le manchon est perdu, mais il a laissé des traces très nettes d'oxyde de cuivre.

Ce bracelet soulève un problème chronologique intéressant: il a été trouvé avec une fibule de fer La Tène I b. Or, jusqu'à présent, tous les bracelets de lignite trouvés en Suisse appartiennent au La Tène II. Dans le cas présent, il est plus vraisemblable d'admettre que la fibule La Tène I b était un objet de famille demeuré en usage longtemps après l'époque où il fut fabriqué; cette tombe appartiendrait donc réellement à l'époque La Tène II. Seules, d'autres découvertes présentant le même cas, nous permettront d'affirmer que ces bracelets de lignite étaient déjà en usage à une époque plus ancienne.

7) *Bague.*

En général, surtout pendant le La Tène I c, les sépultures gauloises renferment un grand nombre de bagues, souvent en argent ou en or. A St.-Sulpice, ce n'est pas le cas: les 87 sépultures fouillées n'ont livré qu'une seule bague (5): c'est un anneau de fer formé d'un ruban plat, analogue à une bague d'Andelfingen¹⁾. Elle appartient à une sépulture La Tène I c.

8) *Épingles.*

Dans les sépultures gauloises, où abondent les fibules, les épingles sont rares. En Suisse, pour plus d'un millier de sépultures fouillées, nous ne comptons que sept épingles. St.-Sulpice en a fourni deux fort intéressantes. La première provient d'une tombe La Tène I a (44) (pl. I, 6). La tige se termine par une perle d'ambre maintenue en place entre deux rondelles de métal par un clou de bronze; la rondelle supérieure porte elle-même au centre une demi-perle de corail.

¹⁾ ASA. 1912, pl. III, 19.

La seconde a été trouvée dans une tombe La Tène I b (40) (pl. I, 7); elle est analogue à la précédente, mais la perle d'ambre est remplacée par une perle d'émail rouge; ici encore une incrustation de corail termine cette tête.

9) *Masques de verre.*

Les pièces de beaucoup les plus curieuses et les plus rares trouvées à Saint-Sulpice sont deux petits masques de verre (pl. I, 1 et 2). (Tombe 22). Ils sont en verre bleu très foncé, presque noir; le visage de l'un d'eux est recouvert d'un verni vert. Tous les deux ont les yeux démesurément ouverts; les sourcils et les lèvres sont indiqués par des traits de pâte blanche; les oreilles sont formées chacune de trois petites perles de verre blanc et bleu. Les cheveux et la barbe en éventail sont dessinés par de petites spirales de verre jaune clair. Au sommet de la tête est fixé un anneau de suspension également en verre permettant de les suspendre à un collier; ces masques sont ouverts par derrière de telle façon qu'on pouvait aussi facilement les fixer à l'extrémité des doigts.

Ces deux masques ont été publiés par M. Déchelette dans son Manuel avec d'autres figurines analogues trouvées à Carthage, à Sta-Lucia (Istrie) et à Vitry-les-Reims dans la Marne¹⁾. Toutes ces figurines sont semblables, pareillement barbues et chevelues. Il en existe un autre type, sans barbe ni cheveux, comme le masque trouvé à Caporetto près de Trieste (au musée de cette ville) et comme celui qui a été trouvé dans la tombe 11 du second tumulus fouillé en 1893 au Magdalenenberg en Carniole (au musée de Vienne). Tous ces petits masques sont certainement d'origine phénicienne, comme le prouve leur présence dans les cimetières de Carthage. Ceux de St-Sulpice ont dû pénétrer sur les bords du Léman par la voie du Rhône avec d'autres objets importés par le commerce méditerranéen. Ces deux masques proviennent d'une tombe La Tène I c.

Nous pouvons probablement rapprocher de ces deux pièces une curieuse figurine en terre cuite recouverte d'un verni vert, trouvée à Poliez-le-grand près d'Échallens, en 1875, dans un champ. Elle représente mi-corps, un homme barbu, les yeux démesurément ouverts, la barbe étalée en éventail sur la poitrine, les bras formant anses de chaque côté du corps. Cette figure ne nous est connue que par un mauvais dessin. Son origine phénicienne nous paraît certaine²⁾.

10) *Collier, perles de verre et d'ambre.*

Les perles de verre et d'ambre sont assez fréquentes dans les tombes gauloises. Les perles de verre appartiennent à trois variétés principales: celles en verre bleu cobalt uni, celles en verre bleu avec yeux blancs, et les perles en verre bleu côtelées (pl. II, 7). Ces trois genres se mêlent aux perles d'ambre pour former des colliers souvent fort longs, comme celui de la tombe 48. Elles

¹⁾ J. Déchelette, *Manuel II*, 3, p. 1317, fig. 574. — Ils sont aussi figurés dans le 5^e *Rapport annuel de la Société suisse de préhistoire* (1912), p. 4.

²⁾ F. Trachsel, *Erzeugnisse der celtischen Töpferkunst*, in *Antiqua* 1884 p. 46.

se trouvent aux trois phases du La Tène I. A signaler encore une perle de verre bleu clair ornée de roses en pâte blanche (pl. I, 3).

Les perles d'ambre sont rarement taillées régulièrement: ce sont le plus souvent des fragments à peine dégrossis.

On trouve aussi quelques fois, mais plus rarement, des perles de verre bleu ornées d'un trait blanc dessinant des zig-zags (58) ³⁾.

Parfois, on trouve, mêlées aux perles d'ambre et de verre, des perles en terre cuite, côniques ou bicôniques (50) (pl. II, 7). Souvent ces perles de verre, d'ambre et de terre se rencontrent isolées dans les tombes; elles devaient se porter suspendues au cou à l'aide d'un fil.

La tombe 2 renfermait une chaînette de cou, longue et très fine, en bronze à laquelle étaient enfilées des perles de jayet.

Une petite plaquette d'ambre (44) était perforée de quatre trous dans le sens de la largeur: elle devait aussi faire partie d'un collier.

La tombe 48 appartenant au La Tène I a renfermait deux pendeloques de bronze de type hallstattien; l'une est une petite sphère creuse avec anse de suspension (pl. II, 8); l'autre a la forme d'un cône renversé, mouluré, terminé par une perle, avec anse de suspension à la base (pl. II, 9). Ces types de pendeloques sont très fréquents dans les sépultures du premier âge du fer dans le Tessin ¹⁾.

11) *Chaîne-ceinture de métal.*

La tombe 77 renfermait les restes d'une chaîne-ceinture en fer, formée d'anneaux reliés par des maillons moulurés. Les chaînes analogues en fer sont rares dans les tombes helvètes; par contre on rencontre fréquemment des chaînes en bronze (Vevey, Münsingen, Champagny); elles appartiennent toutes au La Tène II.

12) *Les armes.*

La nécropole de St-Sulpice a livré jusqu'à ce jour 5 épées et 4 lances de fer appartenant à 6 sépultures. Les épées sont du type La Tène I avec fourreau de fer terminé à la base par un élargissement massif ou ajouré. Elles sont analogues à toutes les épées de cette époque trouvées en Suisse, en particulier à celles de Münsingen ²⁾. Elles nous montrent que sur tout le territoire helvète l'armement des guerriers était très uniforme.

Les fers de lances, généralement accompagnés de leur talon, sont petits mais ne présentent aucune particularité digne d'être notée. Malgré leur petitesse, ces fers appartiennent bien à des lances et non à des épieux, comme nous le prouve les lances trouvées à la Tène même. Celles-ci ont une longueur totale de 2,50 m et sont garnies d'un fer d'une incroyable petitesse par rapport à la longueur de l'arme.

¹⁾ cf. J. Déchelette, *Manuel II*, 3, fig. 573 ¹⁰.

²⁾ R. Ulrich, *Die Gräberfelder in der Umgebung von Bellinzona*, Zurich 1914, pl. XII, 8; XIII, 7; XIX, 3, 13; XX, 10.

³⁾ J. Wiedmer, *Das Gräberfeld von M.*, in *Archiv d. hist. Ver. Bern*, XVIII (1908), pl. 26—29.

§ 6. Conclusions.

Pouvons-nous fixer avec plus ou moins de précision l'époque et la durée des inhumations dans le cimetière de St-Sulpice? Pouvons-nous déterminer avec quelque certitude à quel groupe gaulois appartenaient les familles qui déposèrent leurs morts dans cette nécropole? C'est en cherchant à répondre à ces deux questions que nous terminerons cette étude.

i) Chronologie.

Nous avons, en étudiant ces mobiliers funéraires, fixé la chronologie relative de ce cimetière, c'est-à-dire déterminé à quelles périodes de l'époque gauloise remontaient ces tombes. Nous avons vu qu'elles appartiennent aux trois phases du La Tène I à l'exception d'une seule, ou peut-être de deux d'entre-elles, qui remontent au La Tène II.

La chronologie absolue de l'époque gauloise est établie avec une assez grande précision¹⁾. La présence dans les tombes de vases en terre ou en bronze et d'objets importés de Grèce ou d'Italie, nous permet de fixer à quelques années près l'âge d'une trouvaille. M. Déchelette a admis les dates suivantes²⁾:

La Tène I de 500 à 300.
La Tène II de 300 à 100.

Dans notre étude sur la chronologie gauloise³⁾, nous avions placé le début du La Tène I vers 450, et celui du La Tène II vers 200. De nouvelles recherches nous ont confirmé que l'époque gauloise devait débuter chez nous aux environs de 450 avant notre ère⁴⁾. Par contre nous avons reconnu que la date de 200 pour le début du La Tène II était trop basse; il doit être placé vers 250⁵⁾.

Nous croyons les deux dates proposées par M. Déchelette trop hautes, car, tout en admettant un synchronisme absolu entre les pays méditerranéens et ceux du centre de l'Europe, nous pensons cependant qu'il a toujours dû s'écouler un certain laps de temps, peut-être même quelques décades, entre le moment où une forme nouvelle apparaissait en Italie, par exemple, et celui où cette même forme se retrouve dans les sépultures de nos régions. C'est pourquoi nous ne pouvons pas placer le début du La Tène I antérieurement à 450.

Il en est de même pour la date de 300. Chez nous le La Tène III fait complètement défaut, ou, tout au moins, se confond avec la civilisation romaine. Le La Tène II a donc duré jusqu'au moment de l'émigration des Helvètes en 58. Ce n'est donc guère qu'à partir de 50 avant J.-C. que l'influence romaine a pu se faire sentir de ce côté-ci du Jura. La période La Tène II fut certainement très longue, mais nous ne saurions cependant lui attribuer une durée de plus de deux siècles, ce qui nous ramène à la date de 250 avant J.-C.

¹⁾ J. Déchelette, *Manuel II*, 3, p. 928.

²⁾ J. Déchelette, 1. c. p. 930—931.

³⁾ D. Viollier, *Une nouvelle subdivision*, dans les *C.-R. du congrès de l'AFAS*, Dijon 1911, p. 642.

⁴⁾ D. Viollier, *Les Celtes sur le Rhin*, in *Festgabe für H. Blümner*, Zurich 1914, p. 261.

⁵⁾ D. Viollier, *A propos de l'Epée de Brennus*, in *Revue archéologique* 1911, I, p. 130.

Nous avons vu que le La Tène I se laisse subdiviser en trois phases successives. La première paraît avoir été la plus courte; les phases b et c semblent avoir été d'une durée à peu près égale. Si nous admettons pour toute la période une durée de deux siècles; et si nous attribuons au La Tène I a une cinquantaine d'années, il reste donc 150 ans à répartir entre les phases b et c. Nous obtiendrons donc les dates suivantes:

La Tène I a 450 à 400.
 La Tène I b 400 à 325.
 La Tène I c 325 à 250.

Les sépultures La Tène I a sont les moins nombreuses à St-Sulpice, qui comprend surtout des tombes La Tène I b et c. Nous devons donc placer le début des inhumations vers 425 avant notre ère, et comme nous ne connaissons pour le moment qu'une seule sépulture La Tène II, admettre que l'on cessa d'inhumer dans ce cimetière peu après 250. Ces dates sont naturellement provisoires et pourront être modifiées suivant les découvertes que des fouilles ultérieures provoqueront.

2) *Ethnographie.*

A notre avis, les morts qui reposent dans le cimetière de St-Sulpice appartiennent à l'une des quatre tribus dont se composait la nation celtique des Helvètes. L'attribution aux Helvètes de la civilisation gauloise pendant le La Tène I a été mise en doute¹⁾. Nous pensons au contraire pouvoir maintenir cette attribution.

Au cours de cette étude sur le mobilier funéraire de ces tombes, nous avons été amenés à établir de nombreuses comparaisons avec des objets provenant de sépultures de la Suisse centrale (Münsingen) et de la Suisse orientale (Andelfingen). Nous avons montré que l'on trouvait à St-Sulpice non seulement des types analogues à ceux provenant des autres régions de la Suisse, mais absolument identiques, sortant vraisemblablement des mêmes ateliers. Si nous n'avions craint de lasser la patience du lecteur, nous aurions pu multiplier ces analogies. Celles que nous avons établies suffisent pour démontrer l'unité de la civilisation gauloise sur tout le territoire de la Suisse, non seulement pendant le La Tène I, mais encore pendant le La Tène II. Nous ne voulons pas dire par là que pendant toute cette époque, d'un bout à l'autre de notre pays, la civilisation gauloise ait présenté une uniformité d'une désespérante monotonie, comme ce sera le cas par exemple quelques siècles plus tard, lorsque notre pays aura été occupé par les Alamans. Non; on trouve à St-Sulpice des types d'objets que l'on ne rencontre pas dans les autres cimetières, et inversément les autres nécropoles ont livré des bijoux qui ne figurent pas dans les mobiliers funéraires des bords du Léman. Mais le fond de la civilisation gauloise en Suisse est certainement homogène, et cette homogénéité ne peut s'expliquer que par celle de la population qui habitait notre pays. Dans nos vallées alpestres, Tessin

¹⁾ J. Déchelette, *Manuel II*, 3, p. 1083, note 1.

ou Valais, habitées par d'autres tribus, la civilisation gauloise y présente un tout autre aspect.

Cette civilisation évolue lentement au cours des siècles, sans heurt et sans à coup, sans trace de bouleversement ni d'invasion.

L'étude des rites funéraires nous amène aux mêmes conclusions : les mêmes particularités rituelles se retrouvent d'un bout à l'autre de la Suisse pendant les quatre siècles que dura l'indépendance gauloise. Cette unité de civilisation et de croyances religieuses est, à nos yeux, la meilleure preuve de l'unité de la population. Or nous savons qu'à la fin de II^e siècle avant notre ère, la Suisse était habitée par les Helvètes. Ce sont donc les Helvètes qui l'habitaient déjà au V^e siècle.

A ces preuves, nous pourrions en ajouter encore d'autres. Mais ce n'est pas ici la place de discuter à fond ce problème historique : ce que nous en avons dit suffira pour montrer sur quelles bases s'appuie notre argumentation.

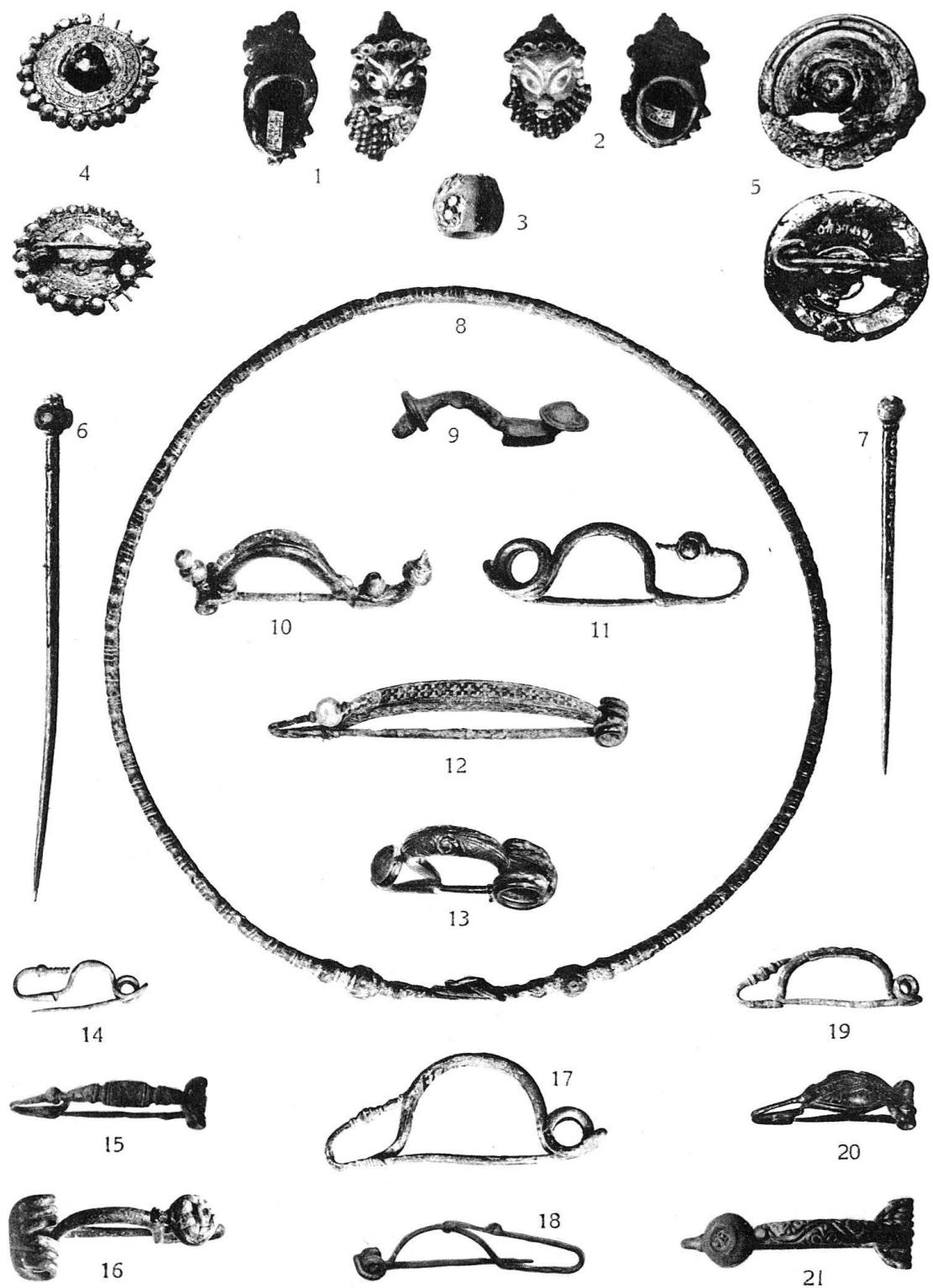
Si le fond de la civilisation est certainement helvète, on trouve cependant dans nos cimetières des objets d'origine étrangère ; ce sont des importations dues au commerce. Tels sont, par exemple, sur les bords du Rhin, les torques à fermoir mobile orné de cabochons d'émail : ces torques sont originaires d'Alsace.

A St-Sulpice les quelques pièces étrangères ont été importées par la voie du Rhône, comme les deux petits masques de verre qui faisaient partie de la pacotille que les marchands phéniciens et carthaginois échangeaient contre les produits du pays. D'autres pièces ont vraisemblablement été fabriquées dans quelques ateliers de Gaule.

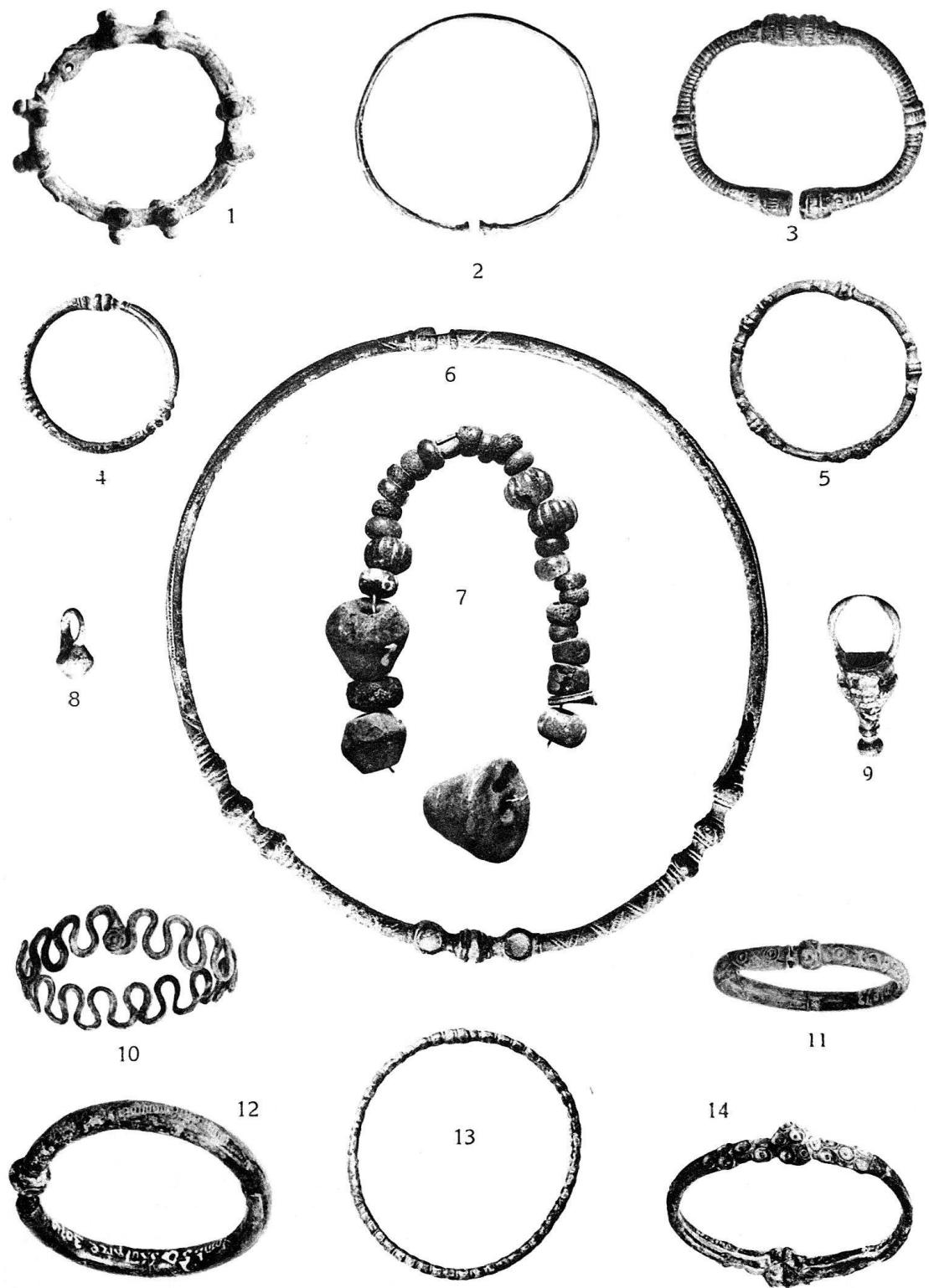
Si l'on dresse un inventaire de ces objets importés, on constate qu'ils se rencontrent groupés dans un petit nombre de sépultures appartenant sans doute aux membres les plus riches de la tribu, à ceux que leurs affaires ou leur situation mettaient en rapport avec les tribus voisines. Ces sépultures sont par exemple : la tombe 22 avec les deux masques et une perle ; la tombe 40 avec une broche et une épingle, la tombe 48 avec une broche.

* * *

Nous devons espérer que les autorités compétentes tiendront à honneur de donner à M. Gruaz toutes les facilités pour qu'il puisse continuer et mener à bien l'exploration de ce cimetière, où nous sommes en droit d'attendre encore de nombreuses et importantes découvertes. Il faut aussi espérer que le produit de ces fouilles trouvera dans les vitrines du musée de Lausanne une exposition digne de sa valeur et de son intérêt scientifique. Ce sera, de la part du conservateur du musée, la meilleure façon de prouver sa reconnaissance au généreux donateur auquel le musée doit la plus grande partie de ces richesses.



Cimetière de St-Sulpice (Vaud)



Cimetière de St-Sulpice (Vaud)